

DÉLIBÉRATION N°DL20220077 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 06/05/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL (à partir de 18 h 50) ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD (jusqu'à 18h50)

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Axel DUGUA.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "SAINT-CHAMOND MOTO SPORT" POUR L'ORGANISATION D'UNE COURSE DE MOTOS ÉLECTRIQUES

M. Axel DUGUA expose ce qui suit :

L'association « Saint-Chamond Moto Sport » souhaite organiser, les 2 et 3 juillet 2022, une course de motos électriques, dont Saint-Chamond sera l'une des quatre étapes organisées en France.

Cet événement se tiendra en parallèle du 2ème salon du 2 roues électriques au cours duquel les instances internationales et les grandes marques de distributeurs seront présentes. Ce salon constitue un lieu d'échange pour les acteurs économiques locaux.

Ce premier week-end estival constituera un point d'animation pour les saint-chamonais qui pourront découvrir et tester les dernières innovations dans le domaine. Cette compétition, en version électrique, est la première organisée sur le territoire et se veut novatrice.

Cette compétition a pour objectif de poursuivre la démarche vers des pratiques plus responsables et plus silencieuses, ce qui ne générera pas de nuisances pour le voisinage.

L'association « Saint-Chamond Moto Sport » s'engage fortement sur le développement durable et met en place différentes actions tout au long de l'année : tri sélectif, toilettes sèches ...

Le club sollicite la commune de Saint-Chamond pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle, cette manifestation générant de nombreux frais (logistique, communication, signalétique...) qu'il ne saurait assumer seul.

Compte-tenu du dynamisme de l'association et de sa capacité à rassembler des spectateurs, la commune de Saint-Chamond souhaite apporter son soutien par le biais d'une subvention exceptionnelle de mille cinq cents euros (1 500 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

6 contre Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'association « Saint-Chamond Moto Sport »,
- **d'autoriser** le versement de cette somme à l'attributaire,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville, chapitre 67, article 6745.

Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 042-214202079-20220516-DL20220077-DE

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 17/05/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD